

AVIS DE MOTIONS.

M. *Smith* (Wentworth)—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toutes les données thermographiques prises à bord des steamers transatlantiques depuis janvier 1903, et indiquant,—

1. Le nom du steamer ;
2. La date de la mise en place du thermographe ;
3. La date à laquelle le steamer a quitté le port ;
4. Si le compartiment était (*a*) à air froid ; (*b*) à air frais ; (*c*) ou rafraîchi au moyen de ventilateurs mécaniques ; (*d*) ou par simple ventilation ordinaire, ou si les données ont été prises sur le pont ou autre endroit à l'abri des rayons du soleil ;
5. En quel endroit du compartiment était placé le thermographe.

M. *Wilson*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat donnant les noms et le nombre de tous les agents d'immigration salariés employés par le gouvernement fédéral depuis le 30 juin 1902 jusqu'au 1er janvier 1904 dans la Grande-Bretagne et l'Irlande, les Etats-Unis d'Amérique et l'Europe, le salaire payé à chacun, le montant alloué à chacun pour ses dépenses, ainsi que le nombre d'immigrants expédiés en Canada par chacun des dits agents.

M. *Wilson*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat donnant les noms et le nombre de tous les agents d'immigration employés à commission par le gouvernement fédéral dans la Grande-Bretagne et l'Irlande, les Etats-Unis et en Europe, spécifiant chaque pays, et indiquant le chiffre de la commission payée pour chaque immigrant à chaque agent, le nombre d'immigrants expédiés en Canada par chaque agent, le montant d'argent payé à chaque agent à titre de commission, et le montant alloué à chaque agent pour ses dépenses, depuis le 30 juin 1902 jusqu'au 1er janvier 1904

M. *Wilson*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat donnant les noms et le nombre de fonctionnaires employés par le gouvernement du Canada en rapport avec l'immigration, le salaire de chacun, le montant d'argent dépensé en Canada pour des fins d'immigration, le chiffre total des dépenses se rapportant à l'immigration pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1903, les frais d'annonces, ainsi que le montant des dépenses pour édifices, et en quelles localités.

Sir *Wilfrid Laurier*—Mardi prochain—RÉSOLUTION—Qu'il est expédient de ratifier le contrat entre Sa Majesté le Roi et la Compagnie du Grand-Tronc Pacifique en date du huit mars 1904 transmis par Son Excellence, le Gouverneur général, à cette Chambre par son message du 11, et qui modifie sous quelques rapports les dispositions du contrat entre Sa Majesté et Sir Charles Rivers Wilson et autres, représentants la dite compagnie, dont copie constitue l'annexe de l'Acte 3 Edouard VII, chap. 71,—et d'autoriser le gouvernement à faire tout ce qui est nécessaire pour donner plein effet à la convention en premier lieu mentionnée.